

Le 6 avril 2022

**Excusés :**  
**Procuration :**

**Présents :** Berne Francis, Gonon Bernard. Franck Trouiller, Fanget Régis, Berne Bernadette, Richard-Rivory Carole, Vanel Regis, Villevieille Marie-Christine , Rouchouze Christian, Oriol Thierry Deygas Raymonde

**Secrétaire de séance :** Franck Trouiller

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2022 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance.

**VOTE DES COMPTE DE GESTION (compte du trésorier) /VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (compte de la commune) 2 BUDGETS** Mme Richard-Rivory Carole presente les comptes administratifs et le compte de gestion 2021.Ces 2 comptes doivent etre parfaitement equivalents, ce qui est le cas.

Eau et assainissement : Le compte administratif eau et assainissement laisse apparaître, dans sa section fonctionnement un solde positif de 2 653.18 € et dans sa section investissement un solde positif de 136 340.74 €.

Budget communal : Le compte administratif principal de la commune laisse apparaître dans sa section fonctionnement un solde positif de 120 570.48 € et dans sa section investissement un solde en negatif de 22 988.43 € (subventions non perçues à ce jour)

	Solde de fonctionnement/exploitation	Solde d'investissement
Eau/assainissement	2 653,18 euros	136 340,74 euros
Principal	120 570,48 euros	<b>-22 988,43 euros</b>

Lors du vote Mr Fanget, maire, quitte la salle du conseil. Les comptes de gestion et comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

**VOTE DES AFFECTATION DE RESULTATS 2 BUDGETS** Affectation des résultats : Le budget principal, dans sa section fonctionnement, présente un solde positif de 120 570.48.€ et dans sa section investissement un solde négatif de 22 988.43 € (subventions non perçues à ce jour). Ce deficit augmenté des restes à realiser devra obligatoirement etre compensé au budget primitif 2022. M. le maire propose d'affecter la somme de 37 203.78 € à la section investissement et de reporter 83 366,70 € en recette de fonctionnement, au budget primitif 2022.

Affectation des résultats : Le budget eau et assainissement, dans sa section fonctionnement, présente un solde positif de 2 653.18 € et dans sa section d'investissement un solde positif de 136 340.74 €. M. le maire propose de reporter en recette chacune de ces 2 sommes au budget primitif 2022.

Le conseil municipal valide ces affectations de résultats à l'unanimité au budget principal et au budget eau et assainissement

**DELIBERATION VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022** Les taux restent identiques aux taux des années precedents : 23,28 % pour la taxe fonciere sur les proprietes baties, 28,54% pour la taxe fonciere des proprietes non baties. Apres avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette délibération.

**DELIBERATION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé d'allouer une somme de 225.euros pour l' association THELIS ANIMATION

Il est proposé d'allouer une somme de 225.euros pour l' association CHASSE

Il est proposé d'allouer une somme de 225.euros pour l' association DÉTENTE ET AMITIE

Il est proposé d'allouer une somme de 50euros pour l' association SOUVENIR FRANCAIS

Il est proposé d'allouer une somme de 300.euros pour l' association ADMR

Soit un total de 1025 euros

Apres avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette délibération

## **DELIBERATION TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT / CIMETIERE**

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité les taux de l'année 2022 à savoir :

Tarif de l'eau 1.25 euros/ metre cube

assainissement...0.50 euro/ metre cube ,

eau à usage agricole...0.50 euro/ metre cube

Maintient des tarifs : Cimetière...40 euros/m<sup>2</sup> 15 ans et 60 euros/m<sup>2</sup> pour 30 ans. Columbarium 200 euros/15 ans ou 300 euros /30 ans.

## **DELIBERATION TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES**

Salle de la cure 90 euros / jour.

La salle de la cure sera prêtée gratuitement pour les familles de la commune désirant offrir une collation après une cérémonie de funérailles, ou de mariage.

Salle de la mairie 90 euros / jour

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs de l'année 2022.

**VOTE BUDGET PRIMITIF 2022** La commission des finances présente au conseil l'ensemble des 2 budgets communaux

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Eau/assainissement	41 449.79euros	41 449.79 euros	192 986.12 euros	192 986.12 euros
Principal	222 503.80.euros	222 503.80 euros	117 279.41euros	117 279.41euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le budget primitif 2022 à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**APPARTEMENT COMMUNAL SALLE DE LA CURE** Présentation des subventions pour ce projet

appartement communal	
subvention région	31 500
subvention département	7 600
subvention dsil	3 315
subvention siel	9 800
Total subventions	52 215

Le montant total de travaux HT s'élève à  
  
77 071.09 euros soit un taux de subvention de 67,75 %

**VENTE TERRAIN COMMUNAL A CHERBLANC** A la demande de Mr et Mme Seauve le conseil donne son accord de principe pour la vente d'une parcelle de terrain communal à délimiter .Le prix au metre carré est fixé à 0.20 euros , les frais de géomètre seront à la charge des demandeurs .

**CLOCHES DE L'EGLISE** dossier suivie par Mme Deygas

Un nouveau contrat est possible avec un nouvel opérateur, pour l'entretien des cloches il est plus économique et réalise les mêmes prestations ( 155 euros HT au lieu de 230.11HT )

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce nouveau contrat .

Le conseil décide l'achat de la nouvelle centrale de programmation des cloches au prix de 840 euros HT.

Le conseil décide que les sonneries des cloches seront désormais les suivantes...12h 19h ...

**TRAVAUX DE VOIRIE** Le conseil décide de confier à l'entreprise de maçonnerie Girodet la réfection d'un caniveau à Thélis - le -bas pour la somme de 920 euros HT

Le conseil décide de confier à l'entreprise de maçonnerie Girodet la réfection de la croix de la pote pour la somme de 250 euros HT

Le conseil décide de confier à l'entreprise de maçonnerie Girodet la réfection de l'accès pmr salle de la mairie pour la somme de 1770 euros HT

**CIMETIERE TRAVAUX RECUPERATION DE TOMBES** Le conseil décide de demander un autre devis, pour les travaux de récupération de tombes en l'état d'abandon, ainsi que la restitution à la commune d'une tombe.

**COMPTE RENDU DE LA SAUR** Cette entreprise a effectué une campagne de recherche de fuites sur le réseau. 8 zones ont ainsi été détectées soit après, soit avant compteur pour ces dernières. Des devis sont attendus et des travaux seront entrepris ce qui engendrera des coupures d'eau durant les travaux.

**SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU AEP** Nous recevrons le 13 et le 14 avril ce bureau d'étude pour un repérage sur le terrain. Le conseil décide la création d'une commission affectée au réseau AEP : Franck TROUILLER, Régis VANEL, Bernard GONON, Thierry ORIOL, Raymonde DEYGAS

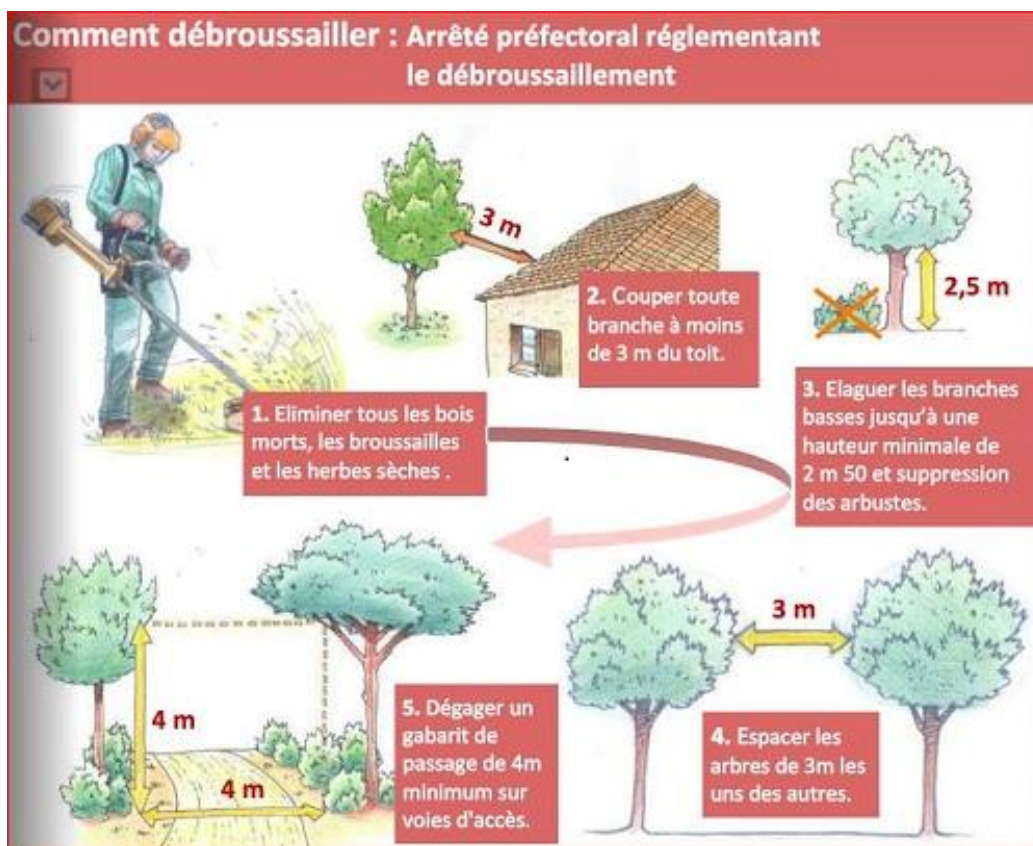
**OUVERTURE DES PROPOSITIONS POUR UN LOT DE BOIS** Apres ouverture des enveloppes, le conseil attribue le lot de bois à Bernard GONON pour la somme de 41euros.

**PROTECTION INCENDIE** Nos 3 points d'aspiration pour la protection incendie sont validés par le SDIS, un contrôle des poteaux sera fait prochainement.

**CCAS** Mme Richard-Rivory Carole presente un compte rendu des activités possibles pour la journée des enfants le 12 juillet (cani rando au bessat ou accro bois ou activités avec l'association tu joues) une prochaine reunion avec la commune de Graix permettra de finaliser le projet. Pour le repas des aînés une date retenue est le 5 novembre.

**THELIS PROPRE** Une date est retenue le 14 mai 9 h à la mairie

**DEBROUSSAILLAGE** Afin de respecter l'arrêté préfectoral N°DT-11-539, concernant le débroussaillage autour des constructions. Mr le maire rappelle les consignes afin d'éviter la propagation verticale et horizontale du feu. Il est rappelé que pour chaque famille ou occupant d'une habitation sur la commune ou propriétaire d'un terrain, la commune prend en charge à hauteur de 50% la location TTC et hors assurance d'un broyeur auprès de l'entreprise MC MECALOC à Bourg-Argental. Et ce une fois par an.



La séance est levée à 22 h30